

**Groupe de subdivisions  
de la Gironde**

Affaire suivie par F. BERNAT et C. STEIN  
Téléphone : 05 56 00 05 18

Bordeaux, le 22 Août 2007

Référence : CS-GS33-EI-07-637  
Affaire n° : 6707-520003-1-1

**Mairie de Vendays Montalivet  
33930 VENDAYS MONTALIVET**

**Rapport de l'inspection des installations classées  
au  
Comité départemental de l'environnement et des  
risques sanitaires et technologiques**

**Objet** : Ancienne décharge de Vendays Montalivet au lieu-dit « Lède de Ricarde »

**Réf.** : Transmission de la Préfecture du 24 avril 2007

**I. Objet**

La Mairie de Vendays Montalivet a exploité à partir du début des années 70, une décharge d'ordures ménagères sur son territoire, au lieu-dit « Lède de Ricarde ». La décharge recevait les ordures ménagères des particuliers ne bénéficiant pas du ramassage communal ainsi que des déchets verts, des gravats et des encombrants. A partir de 1984, par un arrêté municipal, le site ne peut recevoir que des déchets inertes ou des déchets verts. Suite à la tempête de décembre 1999, le site a fait l'objet de dépôt de souches.

Lors d'une **visite en date du 9 février 2004** de l'Inspection des Installations Classées, il a été constaté **que des dépôts anarchiques étaient encore réalisés sur le site (déchets ménagers, encombrants, déchets verts)**. Le rapport de visite faisait aussi état d'un **brûlage à l'air libre** réalisé de manière continue, afin de diminuer le volume des déchets stockés.

Par arrêté préfectoral de mise en demeure du 25 mars 2004, Monsieur le Préfet demande à la Mairie de Vendays Montalivet de se mettre en conformité en déposant un dossier de demande d'autorisation pour continuer l'exploitation du site, ou de déposer un dossier de remise en état accompagné d'une ESR si sa fermeture était envisagée.

Par arrêté municipal du 15 juin 2004, le site a été fermé définitivement.

Un arrêté de consignation est pris en date du 10 juillet 2006 à l'encontre de la commune de Vendays Montalivet pour l'établissement du dossier de remise en état susvisé de cette décharge.

Cette étude a été transmise à l'Inspection des Installations Classées par la Préfecture le 24 avril 2007.

Le présent rapport fait suite à l'examen de ce document.

## II. Analyse du dossier

### II.1- Description du site

Le site se situe sur le territoire de la commune de Vendays Montalivet, à 2 km à l'Est du bourg de Montalivet. Au Nord du site sont localisés un aérodrome et des jardins privés. A l'Ouest, des pistes de karting et de quad sont installées. A l'Est du site s'étant le **Marais de la Perge. La pêche y est pratiquée.** Ce dernier est classé en ZNIEFF de type 1. Le site est pour sa part sur le territoire d'une ZNIEFF de type 2 et est classé site d'importance communautaire au titre de la directive habitat.

La superficie du site est de l'ordre de 35 ha. Le dépôt occuperait environ 30 ha.

Le site aurait reçu **principalement des déchets verts** et des déchets inertes et aussi, en moindre quantité, des **ordures ménagères** et des **déchets industriels banaux**. De nombreuses souches y ont été entreposées après la tempête de 1999.

Les **ordures ménagères et les déchets verts** étaient **régulièrement brûlés**. Les **ferrailles** étaient **récupérées** par la société DECONS.

**Les déchets ont été déposés à même le sol, sans excavation de terrain.** Aucune protection étanche n'a été préalablement mise en place. Sur la partie Nord du site s'étend d'Est en Ouest un tumulus d'une hauteur de plus de 3 m. Ce dernier est principalement constitué de gravats et de déchets verts. Au Sud, la zone de dépôt est nivelée. L'épaisseur de déchets varie sur cette zone de 60 cm au Sud-Ouest à 2,5 m au Nord, en bordure de tumulus.

**Le site n'est pas clôturé.**

L'étude fait état d'un site antérieur, ouvert dès les années 50 et ce jusqu'au début des années 1970, qui se situait au niveau de la STEP actuelle, au Nord des jardins privés. Ce site aurait été nettoyé lors de la création de la station de traitement.

### II.2- Hydrogéologie et Hydrologie

- Géologie

Le site se situe sur une zone topographiquement plane. A l'Ouest du site se trouvent les formations dunaires quaternaires fortement perméables. A l'Est s'étend le Marais de la Perge sur le substratum argileux des alluvions inactuelles. Au droit du site s'étend une formation à sables et limons qui selon la légende géologique est un « poudrage » discontinu sur les alluvions inactuelles (marnes) qui sont les composantes principales du Marais.

Selon le bureau d'étude qui a réalisé ce dossier, la formation des calcaires à Astéries de l'Oligocène qui s'en suit serait en contact direct avec les sables quaternaires sus jacents au vu de forages réalisés dans le bourg de Montalivet, au niveau du système dunaire.

Cette formation calcaire datée de l'Oligocène serait présente sur une dizaine de mètres de profondeur. Des calcaires argileux à Miliolites de l'Éocène s'interposent alors, en alternance avec des marnes, sur environ 50 m. Les horizons de l'Éocène moyen, puis inférieur sont ensuite présents sur une centaine de mètres chacun. La formation des calcaires crayeux du Crétacé supérieur est présente à près de 800 m de profondeur.

- Les sols

11 sondages ont été réalisés en décembre 2006. **Les déchets observés dans ces fouilles confirment la nature des déchets avancée précédemment.** A noter cependant, la présence d'un pot de peinture vide dans l'un des sondages.

Le terrain naturel est retrouvé sur 7 des sondages, tous situés dans la zone nivelée du site (partie sud). **Des arrivées d'eau y sont observées et se situent toutes sous le terrain naturel.** Un 8<sup>ème</sup> sondage réalisé dans cette zone n'atteint pas le substratum. De nombreuses souches obstruent l'affouillement. Aucune venue d'eau n'est alors observée.

3 des sondages se situent sur le talus. Le terrain naturel est alors hors d'atteinte du tractopelle qui a servi à faire les investigations. Cependant, aucune venue d'eau est à noter. Il est observé sur l'un de ces sondages le **dégagement de biogaz**.

Les traces des brûlages sont constatées dans certains sondages.

Les venues d'eau constatées lors de ces investigations se font toujours au sein du **terrain naturel sableux gorgé d'eau présent sous le site** (éboulement des parois du sondage avec l'eau).

- Eaux souterraines

La première nappe rencontrée sous le site est la nappe superficielle des sables quaternaires. Elle est **affleurante** dans la région et serait **drainée en direction de l'Est, vers le Marais de Perge**. Des puits captant cette nappe sont localisés au Nord du site, après un ruisseau, au droit des jardins privés. Ils se situent donc en position hydraulique latérale.

Au vu des sondages réalisés et du niveau piézométrique de la nappe en décembre 2006 ainsi que du mode d'exploitation, **les déchets ne seraient pas lessivés par cette nappe superficielle**.

Des analyses réalisées sur cette nappe dans deux piézomètres, soit 1 piézomètre en amont et 1 piézomètre en aval hydraulique, montrent un **impact significatif du site** sur cet aquifère. Les paramètres présentant un impact sont les suivants : **conductivité, ammonium, nitrates, sulfates, chlorures et manganèse**. Pour ces éléments, certaines concentrations **dépassent les valeurs de constat d'impact pour usage non sensible (ammonium et manganèse)**. D'autres présentent une **augmentation d'amont en aval d'un facteur important** (4 pour les chlorures, 28 pour les nitrates et 50 pour les sulfates). Leurs concentrations restent cependant inférieures aux valeurs de constat d'impact.

Aucune trace d'hydrocarbures n'est observée.

Les valeurs de DCO et DBO<sub>5</sub> diminuent d'amont en aval mais restent cependant élevées.

De même, il est à noter que la concentration du paramètre fer diminue d'amont en aval de manière importante mais reste supérieure à la valeur de constat d'impact pour usage non sensible. Les investigations menées sur les eaux superficielles indiquent la présence d'une eau de couleur rouille.

**Aucun paramètre bactériologie n'a été analysé.**

La seconde nappe rencontrée au droit du site serait la **nappe Oligocène**. L'écoulement de cet aquifère se fait en direction du Nord-Ouest, vers l'Océan Atlantique. Deux forages captant cette nappe sont situés à 1700 m à l'Ouest, au niveau du bourg de Montalivet. Ils ne seraient plus utilisés. Ces forages d'une cinquantaine de mètres de profondeur se situent en aval latéral à une distance importante du site. Au vu de la carte géologique, l'Oligocène doit être protégé par une couche d'alluvions argileux.

Le mur de l'aquifère Oligocène est constitué par des dépôts marneux, protégeant l'aquifère Éocène.

- Eaux superficielles

Les eaux de la nappe superficielle affleurent à l'Est et forment le Marais de la Perge qui draine ces eaux.

Une très légère pente (1%) draine les eaux pluviales vers le marais à l'Est.

Un ruisseau, à 50 m au Nord du site est présent. Cependant, au vu de sa position, il ne peut être vecteur d'une pollution issue du site.

### II.3 Préconisations de la société SAFEGE Environnement

La société SAFEGE Environnement, qui a réalisé l'étude, propose les travaux de réhabilitation suivants :

- le reprofilage du massif de déchet,
- la mise en place d'une couverture végétale constituée de 30 cm de terre végétale revégétalisée,
- la création d'un fossé de collecte en périphérie du dépôt,
- le renforcement de la frange arbustive sur la partie Ouest du site afin de limiter l'impact paysager du site à partir des installations de loisirs proches.

Un suivi de la nappe superficielle est proposé. Selon l'étude, ce suivi nécessitera la mise en place de deux piézomètres (un piézomètre en amont et un piézomètre en aval) d'une profondeur d'environ 7 m. La société SAFEGE propose de suivre les paramètres suivants : pH, conductivité, DCO et DBO<sub>5</sub>, chlorures, sulfates, nitrates, ammonium, fer et manganèse.

### III. Avis de la DRIRE sur le dossier

Les préconisations de la société SAFEGE Environnement ne nous semblent pas suffisantes au vu de l'impact constaté qui n'est pas négligeable au vu des facteurs ci-dessus énoncés. Rappelons que le Marais, qui draine les eaux à l'Est est utilisé pour la pêche. (De plus, le site et ses alentours présentent de nombreuses zones naturelles d'intérêt écologiques et faunistiques.)

Au vu de l'étude, les déchets ne sont pas lessivés par la nappe superficielle sous jacente mais par les eaux pluviales. Il convient donc de mettre en place une couverture peu perméable afin de limiter de manière importante, voire stopper, tout transfert de polluants provenant de la décharge.

**Le terrain sous jacent à la décharge est gorgé d'eau et doit donc être faiblement drainée. Au vu de cet élément et des facteurs géologiques cités ci-dessus, il est donc probable qu'un horizon faiblement perméable soit présent entre le terrain affleurant et les calcaires de l'Oligocène, limitant ainsi la migration verticale des polluants.**

Nous proposons donc, à Monsieur le Préfet, de reprendre ces préconisations, dans un arrêté complémentaire encadrant la fermeture et la remise en état du site.

Concernant le **suivi de la nappe superficielle**, nous proposons d'imposer un suivi semestriel de ces eaux par la mise en place de 3 piézomètres au moins, un piézomètre en amont et deux piézomètres en aval hydraulique comme le prévoit la réglementation.

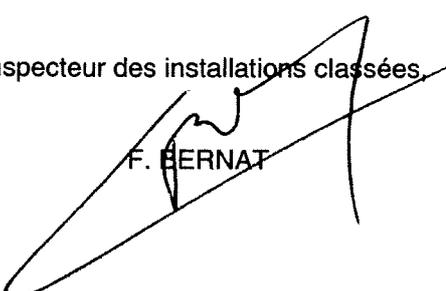
Enfin, nous proposons d'imposer des restrictions d'usage du site afin de s'assurer qu'il conservera un usage compatible avec son activité passée.

Ce projet d'arrêté a été transmis pour avis à la Mairie de Vendays Montalivet qui n'a pas émis de remarques particulières.

Enfin, nous proposons de lever la consignation prise à l'encontre de la commune de Vendays Montalivet. Un projet d'arrêté en ce sens est joint au présent rapport.

L'inspecteur des installations classées,

F. BERNAT



- PJ :
- le projet d'arrêté préfectoral,
  - le projet d'arrêté de levée de consignation,
  - un plan de localisation,



Forages captant : ▲ aquifère éocène  
 ▲ aquifère crétacé

Sens d'écoulement des nappes :  
 Oligocène : ←  
 Nappe superficielle : →

Commune de Vendays-Montalivet

Réhabilitation de la décharge communale

Localisation des captages AEP

Echelle 1/40 000

Planche n°04

